



Divorce après dépôt de plainte de mon épouse

Par Visiteur

Cher Maître,

Mon épouse a porté une plainte contre moi le 26 septembre 2010, les policiers sont venus me chercher à la maison avec mes deux enfants, arrivés au commissariat, j'ai donné ma version des faits, après avoir donné ma version des faits, le commissaire m'a dit d'aller à la maison, je n'ai pas été mis en garde à vue. Cette plainte a été classé sans suite. Le 22 décembre 2010, mon épouse a écrit au Juge du Tribunal de grande Instance de Paris sur la base de l'article 515-9 et suivant du code civil. J'ai été convoqué le 20 janvier 2011 au TGI de Paris, après avoir donné ma version des faits, la juge a classé sans suite la requête de mon épouse, la juge nous a dit que nous ne sommes ps faits pour vivre ensemble et que l'un de nous deux doit partir de la maison, j'ai levé la main pour dire au juge que je je partirai de la maison que j'étais prêt à payer à payer une pension alimentaire de 120 euros par enfant, la juge a baissé le montant à 100 euros par enfant. Mon épouse a deux amants, j'ai reçu à intercepter un SMS de l'un de ses amants, je l'ai transféré sur mon portable, j'ai imprimé le contenu de ce message que j'ai gardé dans un endroit tenue secret.(voici le contenu du message: douce nuit ma crème d'amour, ma petite ventouse je t'adore... signé John. Ce dernier appelle mon épouse à n'importe quelle heure de la nuit, vers 1h du matin , vers 2h du matin ou vers 4h du matin, ses appels réveillent toute la maison, j'ai effectué une main courante au commissariat.

J'ai envie d'appeler l'amant de mon épouse pour lui dire les quatre vérités et lui retourner le SMS qu'il a adressé à mon épouse, pour lui lui signaler que je suis au courant de leur liaison

En 2000, nous sommes retrouvés au commissariat à cause de mon épouse qui vociférait dans la rue comme quoi j'allais le tuer,, une fois au commissariat, la commissaire de police a dit à mon épouse de sortir de son bureau, là encore , je n'ai pas été mis en garde à vue.

J'ai déposé une demande de divorce le 9 octobre 2010. Je compte également porte plainte contre mon épouse pour toutes les allégations, toutes les diffamations contre moi, ce pour laver mon honneur.

Lors de l'audience du divorce, quel genre de divorce demandé, comment formuler ma plainte contre mon épouse?

Elle ne paye rien à la maison, elle falsifier des papiers pour avoir un prêt de 10500 euros chez Cofidis, je ne suis pas solidaire de ses dettes. J'ai décidé de ne plus payer les factures des cantine et centre de loisir de nos deux enfants.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Mon épouse a deux amants, j'ai reçu à intercepter un SMS de l'un de ses amants, je l'ai transféré sur mon portable, j'ai imprimé le contenu de ce message que j'ai gardé dans un endroit tenue secret.(voici le contenu du message: douce nuit ma crème d'amour, ma petite ventouse je t'adore... signé John.
malheureusement vous ne pouvez pas faire valoir ce SMS en raison des moyens par lesquels vous l'avez obtenu et conservé.

Lors de l'audience du divorce, quel genre de divorce demandé, comment formuler ma plainte contre mon épouse?

Le choix de la procédure de divorce se fait avec votre avocat et avant de saisir le juge.

Apparemment vous souhaiteriez un divorce pour faute mais cette procédure est plus longue et plus couteuse.

Quant au dépôt de plainte: cela relève du pénal et non du civil et ne peut donc se faire en même temps que la procédure de divorce.

Il faut savoir que la diffamation st une infraction contraventionnelle punie d'une peine d'amende de 38 euros et je crains que dans votre cas le procureur classe sans suite.

Elle ne paye rien à la maison, elle falsifier des papiers pour avoir un prêt de 10500 euros chez Cofidis, je ne suis pas solidaire de ses dettes. J'ai décidé de ne plus payer les factures des cantine et centre de loisir de nos deux enfants.

Est ce que le juge a prononcé une séparation de corps?

Quant a-t-elle conclu le pret?

Dans quel but?

Cordialement

Par Visiteur

Cher Maître,

Pour le SMS, je vous ai dit que son amant appelle quasiment toutes les nuits, de minuit à 6h du matin, une nuit mon épouse dormait lorsque son portable a sonné vers 00h30, je me suis levé, j'ai pris son portable pour voir la personne qui appelait aussi tardivement, c'est à ce moment que j'ai trouvé le fameux SMS que j'ai transféré sur mon portable, je l'ai pas pris frauduleusement. Je compte dire les quatre vérités à l'amant de mon épouse, lui dire simplement de ne plus appeler tardivement à la maison. Il faut noter que ma femme a commis l'adultère, c'est une faute. Donc demander un divorce pour faute. La juge a prononcé une séparation de corps le 20 janvier 2011. Le prêt ce cofidis a été contracté en septembre 2009. Ce prêt pour ses besoins personnel: préservatifs, vibromasseur, ordinateur portable, string, vêtement sexy, camescope. Je vous dis cela fait 10 ans qu'elle ne paye rien à la maison, j'ai toutes les factures qui prouvent que je suis la seule personne à tout payer. Il faut qu'elle contribue aux charges de mariage, d'où encore un divorce pour faute.
Cordialement

Par Visiteur

Monsieur

Dans ce cas si vous souhaitez un divorce pour faute, vous devez prendre un avocat et saisir le JAF. Votre avocat vous aidera à monter le dossier pour établir la faute de votre épouse.

Cordialement